



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>18525</b>	De <b>M. Bertrand Sorre</b> ( Non inscrit - Manche )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire
<b>Rubrique</b> >enseignement agricole	<b>Tête d'analyse</b> >Prime ségur pour les infirmiers scolaires de l'enseignement public agricole	<b>Analyse</b> > Prime ségur pour les infirmiers scolaires de l'enseignement public agricole.
Question publiée au JO le : <b>11/06/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Bertrand Sorre attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la revalorisation de 49 points d'indice et d'une prime de 800 euros pour les infirmiers et infirmières rattachés au ministère chargé de l'éducation nationale. Cependant, à ce jour, cette mesure ne bénéficie pas aux infirmières et infirmiers de l'enseignement public agricole. Aucune mesure n'a d'ailleurs été mise en œuvre pour les inclure dans ce dispositif. Cette exclusion crée une profonde injustice pour ces infirmières et infirmiers scolaires de l'enseignement agricole. Cette différence de traitement n'est pas justifiée surtout quand on connaît leur investissement. Aussi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend étendre cette prime Ségur, qui permet de valoriser l'engagement sans faille de ces professionnels, aux infirmières et infirmiers scolaires de l'enseignement agricole.